



PROGRAMME 2026 : Formation Intra TRAVAIL EN TALUS ET PENTES RAIDES (Niveau 1)

PUBLIC VISE :

- Aimant les activités de plein air sans appréhension de la hauteur.
- Salariés de l'entreprise,
- Personnes ayant à réaliser des travaux en talus ou pentes raides (nettoyage ou pose de matériaux), et voulant se prémunir des glissades pouvant avoir des conséquences graves. Le port d'équipement de protection individuelle contre les chutes est nécessaire

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation. Eric AUBERT, référent handicap en fera l'étude préliminaire.. N'hésitez pas à le contacter (référence dans **Contact et inscription**)

PREREQUIS :

- Compréhension de la langue française
- Avoir plus de 18 ans
- Etant apte médicalement

DUREE DE LA FORMATION :

- 7 h (1 journée) avec Eric AUBERT

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 8 maximum par session

DATE DE LA FORMATION :

- A prévoir

LIEU DE LA FORMATION :

- En INTRA
 - o Dans votre entreprise :

TARIF DE LA PRESTATION :

- 770,00 euros pour le groupe

DELAI D'ACCES DE LA PRISE EN CHARGE DU DOSSIER (Possible par votre OPCO):

- Sans financement : 2 jours
- OPCO : 7 jours à 1 mois suivant votre OPCO
- France Travail (ex Pôle Emploi) : suivant votre conseiller

HORAIRES :

- De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Formateur Guide de Haute Montagne, j'encadre seul toutes mes formations.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des déplacements en talus et pentes raides sur des sites aménagés (ancrages permanents ou lignes de vies existantes).

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salle avec Paperboard (à la charge de l'entreprise)
- Site de travail proposé par l'entreprise à proximité du lieu de la formation théorique
- Sacs de travail de l'entreprise complétés ou remplacés par les sacs du formateur

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthode interactive et méthode participative, mixant travail individuel et collectif, tant au niveau théorique que pratique. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

DEROULE PEDAGOGIQUE :

- **Partie Théorique : (2h00)**
Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.
Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle
- **Partie Pratique : (4h00)**
Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.
Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.
- Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.
- **Validation : (1h00)**
Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.
Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION ET LE SUIVI DE LA FORMATION :

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.
- Un certificat de réalisation de la formation sera remis à chaque apprenant, lui permettant de justifier de sa présence à la formation.
- Une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, et les résultats de l'évaluation des acquis

RAPPEL LEGISLATIF

- **Article R4323-106**
L'employeur doit faire bénéficier **les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate** comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette **formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire** pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation



COMPETENCES VISEES

Au sortir de la formation les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques lors des travaux en talus.
- Identifier les risques lors des travaux en pentes raides.
- Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, du travail et des déplacements en talus et pentes raides.
- D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de glissade pouvant conduire à des chutes de hauteur

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

Le programme détaillé de la formation se trouve en page 4 de ce programme

LES SUPPORTS

➤ SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES:

Un fascicule sera fourni à chaque participant ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

➤ SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE

- Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.
- Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'autorisation de travail en hauteur.

MODALITES D'EVALUATION DURANT LA FORMATION :

1. Début de formation

- Evaluation des connaissances par questionnaire

2. Durant la formation pratique

- Face à face avec mise au point des connaissances acquises et à développer

3. fin de formation

- Evaluation des connaissances pratiques et théoriques
 - o Confection de nœuds, mise en place d'une situation de travail et pose de l'antichute avec déplacement en sécurité
 - o Questionnaire sur la partie théorique
- Questionnaire satisfaction du stagiaire en fin de formation

CONTACT ET INSCRIPTION :

- **Eric AUBERT**
Guide de Haute Montagne
3 la Buidonnière 73500 AUSSOIS
Tel : 06 76 17 32 07
Mail : aubert.eric73@orange.fr



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION avec horaires :

Jour 1 matin : théorie et terrain

- **0 h 15 :** Accueil des candidats, présentation du programme
- **0 h 15 :** Questionnaire de début de stage
- **1 h 00 :** La réglementation du travail
 - Les droits et devoirs des employeurs
 - Les droits et devoirs des employés
- La législation concernant les E.P.I de travail en hauteur
 - Conception
 - Usage
 - Stockage
 - Entretien et contrôle
- Le facteur de chute
- La force de choc
- **0 h 30 :** Les principes de déplacements en talus et pentes raides
- **1 h 30 :** Présentation et réglage des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les risques de glissades
 - Essai en tension dans le harnais
 - Apprentissage des noeuds

Jour 1 Après-midi : pratique

- **0 h 20 :** Sécurisation sur ancrages existants (EN 795)
- **0 h 20 :** Déplacement sur Ligne de Vie Horizontale existante
- **1 h 00 :** Le déplacement avec antichute à corde dans les talus et pentes raides.
- **0 h 20 :** Progression sur corde verticale installée sur ligne de vie horizontale.
- **0 h 30 :** Progression avec antichute à rappel automatique dans la pente
- **1 h 00 :** Examen de fin de stage
 - Pratique : Validation des acquis pratique de la formation
 - Théorique : Questionnaire sur la compréhension de la partie théorique
 - Bilan individuel de fin de stage avec points à perfectionner
 - Evaluation à chaud du stage par le stagiaire
 - Bilan global de fin de stage